



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

32^e séance plénière

Mercredi 9 novembre 2022, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

*En l'absence du Président, M. Araba (Bénin),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 89 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/77/308 et A/77/308/Add.1)

Projet de résolution (A/77/L.9)

M. Malovrh (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/77/PV.31). Je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

La Slovénie appuie le projet de résolution A/77/L.9, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La Slovénie, qui est l'un des 32 États dotés d'un programme nucléaire complet, s'est toujours appuyée sur l'important travail de l'AIEA en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Nous contribuons également aux importants travaux de l'Agence par nos activités en tant que membre du Conseil des gouverneurs, et nous continuerons à le faire à l'avenir. Le rôle de l'AIEA est indispensable dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et des transferts de technologies vers les pays en développement, ainsi que de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires.

En ce qui concerne la sûreté nucléaire, nous sommes vivement préoccupés par la guerre que mène la Russie contre l'Ukraine, laquelle a des ramifications importantes pour la sûreté et la sécurité nucléaires mondiales. La Slovénie condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le Directeur général Grossi pour créer une zone de protection de la sûreté et de la sécurité nucléaires autour de la centrale nucléaire de Zaporijia.

La Slovénie regrette que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020 n'ait pas été en mesure d'adopter un document final. Néanmoins, les obligations juridiquement contraignantes découlant du TNP et les engagements pris aux précédentes conférences d'examen du Traité restent valables. À cet égard, le système de garanties de l'AIEA est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans l'application du TNP.

Nous nous félicitons des mises à jour régulières sur les activités de vérification et de contrôle de l'AIEA en ce qui concerne les engagements nucléaires pris par l'Iran dans le cadre du Plan d'action global commun. En outre, l'Iran n'a pas encore répondu à l'appel du Conseil des gouverneurs qui, en juin, l'a exhorté à coopérer pleinement avec l'AIEA, sans plus tarder et sans conditions, afin de régler toutes les questions en suspens concernant les garanties, conformément aux obligations juridiquement contraignantes qui lui incombent en vertu de son accord de garanties généralisées conclu dans le cadre du TNP.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



La Slovénie se déclare profondément préoccupée par les activités que mène la République populaire démocratique de Corée dans le secteur nucléaire et dans le domaine des missiles balistiques. Nous engageons ce pays à prendre des mesures concrètes et vérifiées en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, à respecter les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à des tirs de missiles balistiques. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à entamer un dialogue constructif afin de prévenir une escalade et aux fins d'une paix et d'une sécurité durables renforcées.

La Slovénie salue la transparence avec laquelle l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont abordé l'acquisition potentielle de sous-marins à propulsion nucléaire porteurs d'armes classiques par l'Australie. Nous comptons sur ces partenaires pour continuer de poursuivre leurs objectifs en collaboration avec le secrétariat de l'AIEA et dans le plein respect de leurs obligations internationales.

Enfin, en tant que pays bénéficiant de l'énergie nucléaire, nous nous félicitons tout particulièrement du travail de l'Agence dans le domaine de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires. Nous favorisons le développement durable en soutenant les activités de l'AIEA portant sur un large éventail d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment en tant que source d'énergie propre et fiable. À cet égard, la Slovénie est ravie d'avoir pu soutenir financièrement la rénovation des laboratoires de Seibersdorf. Dans le même temps, nous saluons les activités du secrétariat en faveur de l'égalité et de l'équilibre entre les genres. C'est pourquoi la Slovénie a fait un don au programme de bourses Marie Skłodowska-Curie.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/77/PV.31). Je souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

Je tiens à remercier la Tchéquie d'avoir présenté le projet de résolution A/77/L.9, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Irlande soutient fermement le travail de l'AIEA et le professionnalisme, l'objectivité et l'impartialité avec lesquelles elle s'acquitte de son mandat consistant à promouvoir l'atome pour la paix et le développement. Nous sommes très heureux de parrainer de nouveau le projet de résolution portant sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les technologies nucléaires et radiologiques ont un rôle important à jouer dans les efforts qui sont faits pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans des domaines tels que la médecine, l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, les activités de l'AIEA jouent un rôle crucial en aidant les États à développer, renforcer et partager leurs capacités en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Je tiens à souligner en particulier le travail accompli par l'Agence depuis de nombreuses années pour aider les pays à renforcer leurs capacités de diagnostic et de traitement dans le cadre de la lutte contre le cancer.

L'action du Directeur général pour faire progresser la parité genres au sein de l'Agence, ainsi que son initiative plus large visant à augmenter le nombre de femmes travaillant dans le domaine nucléaire grâce au programme de bourses Marie Skłodowska-Curie, sont à saluer. Il s'agit d'une contribution importante à l'objectif de renforcement de la prise en compte des questions de genre dans le domaine nucléaire. L'Irlande est heureuse d'avoir été l'un des premiers pays à contribuer au fonds pour les bourses Marie Skłodowska-Curie.

L'utilisation durable de l'énergie nucléaire doit s'accompagner de normes de sûreté et de sécurité nucléaires appropriées, solides et efficaces. L'AIEA joue un rôle essentiel en soutenant la mise en œuvre et l'amélioration continue des normes de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde entier. Malheureusement, l'attention a été appelée cette année sur la question de la sûreté et de la sécurité nucléaires en raison de l'action militaire menée par la Russie contre et à proximité d'installations nucléaires civiles en Ukraine. L'Irlande condamne les actions menées par la Fédération de Russie dans sa guerre illégale, non provoquée et injustifiée en Ukraine, qui constitue une menace permanente pour la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes et de leur personnel civil, et qui entrave les activités de vérification des garanties de l'AIEA.

Nous apportons notre appui au Directeur général de l'AIEA dans ses efforts de promotion des sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires en ce qui concerne les installations et les matières nucléaires pacifiques en toutes circonstances, y compris dans les situations de conflit armé. La situation à la centrale nucléaire de Zaporijia est intenable, et son occupation illégale par la Russie augmente considérablement le risque d'accidents ou d'incidents nucléaires. Les bombardements et les tirs de missiles autour de Zaporijia et d'autres installations nucléaires ukrainiennes suscitent également de graves

inquiétudes. Nous soutenons les appels au retrait immédiat des troupes russes de tout le territoire de l'Ukraine, y compris de ces sites. À cet égard, et comme l'a déclaré notre collègue de l'Union européenne, nous demandons instamment qu'un accord soit trouvé le plus rapidement possible sur la proposition du Directeur général de créer une zone de sûreté et de protection nucléaires autour de la centrale nucléaire de Zaporijia.

L'Irlande salue le travail important de l'AIEA et reconnaît que son système de garanties est un élément capital du régime de non-prolifération et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Irlande soutient fermement l'adhésion universelle au protocole additionnel, et estime que l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel constituent les normes de vérification actuelles au titre du Traité.

L'Irlande est gravement préoccupée par l'intensification constante du programme nucléaire iranien, dans certains cas sans justification civile plausible. Ces actes sont incompatibles avec le Plan d'action global commun (PAGC) et posent de graves risques de prolifération. L'Irlande soutient fermement le PAGC et son rétablissement complet. Seules l'application intégrale du PAGC et la coopération avec l'AIEA en matière de contrôle et de vérification peuvent offrir à la communauté internationale l'assurance nécessaire quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. À cet égard, l'Irlande exhorte également l'Iran à coopérer avec l'Agence afin de clarifier et de régler, sans plus tarder, toutes les questions relatives aux garanties.

Dans le contexte des difficultés actuelles auxquelles se heurte le régime mondial de désarmement et de non-prolifération, nous réaffirmons notre soutien ferme au travail indispensable de l'AIEA, qui veille à ce que les utilisations civiles de l'énergie nucléaire répondent aux normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité et respectent les garanties contre la prolifération nucléaire.

M. Salmeen (Koweït) (*parle en arabe*) : L'État du Koweït est convaincu que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle important dans divers domaines, notamment dans le transfert de connaissances et le renforcement des capacités en vue d'une mise en œuvre optimale des applications nucléaires. C'est pourquoi mon pays s'attache à participer à l'examen annuel du rapport de l'AIEA (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1), comme il le fait depuis que l'État du Koweït a rejoint l'Agence, il y a 58 ans.

Mon pays continue, par l'entremise de ses différentes institutions nationales, de coopérer étroitement avec les différents départements de l'AIEA, afin de bénéficier de ses programmes et de renforcer nos capacités et nos institutions nationales, et de mettre en œuvre des projets indispensables pour le développement socioéconomique.

Mon pays souligne l'importance de promouvoir la coopération avec toutes les parties prenantes afin de renforcer le principe de l'atome pour la paix et le développement, d'autant plus que le monde fait face à des crises successives qui ont une incidence sur l'énergie, l'économie et la sécurité alimentaire, lesquelles exigent que l'AIEA soutienne les systèmes de sécurité et de sûreté nucléaires dans les États Membres et la mise en œuvre des garanties pertinentes.

Dans le domaine de la sécurité nucléaire, notre coopération bilatérale repose sur un plan national intégré qui, au cours des années précédentes, a joué un rôle important dans la mise en place d'une infrastructure solide et durable en matière de sécurité nucléaire. Au début du mois d'août, l'État du Koweït a présenté son rapport national dans le cadre des huitième et neuvième réunions d'examen des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire. Comme preuve de la coopération constante entre l'État du Koweït et l'AIEA, j'ai le plaisir d'annoncer que, plus tôt cette année, mon pays a fait une contribution nationale de 200 000 dollars pour la dernière phase du programme de modernisation des laboratoires de l'Agence à Seibersdorf, de sorte que la contribution globale de l'État du Koweït s'élève à 1,7 million de dollars pour toutes les phases du programme depuis son lancement en 2015.

De plus, je tiens à souligner que l'année dernière mon pays a également accueilli bon nombre d'événements, aux niveaux national et régional, en coopération avec l'Agence. Nous soutenons les initiatives de l'Agence dans divers domaines, notamment le projet d'action intégrée contre les zoonoses (projet ZODIAC) et l'initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique. L'État du Koweït se réjouit à la perspective d'organiser la première session de formation du projet ZODIAC, qui se tiendra en 2023 à l'intention des États Membres d'Asie-Pacifique, et d'accueillir la mission d'un groupe d'experts de l'AIEA sur les services consultatifs internationaux dans le domaine de la prévention physique. Mon pays salue le rôle que l'Agence joue dans le cadre du programme d'action sur la guérison du cancer, tout en faisant observer que le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a

versé 19,6 millions d'euros au Tchad pour soutenir un programme de lutte contre le cancer féminin en coopération avec la Banque islamique de développement.

Mon pays réaffirme qu'il est déterminé à renforcer le rôle des femmes et à atteindre les objectifs de développement durable, conformément à la vision 2035 de l'État du Koweït. À cet égard, nous soutenons le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie, qui offre des subventions pour augmenter le nombre de femmes travaillant dans le domaine nucléaire, car les femmes font partie intégrante de la société. L'État du Koweït souligne qu'il importe de renforcer les mécanismes de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Par ailleurs, nous aidons les États non dotés d'armes nucléaires à exercer pleinement leur droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes préoccupés par le risque de prolifération d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive ; il constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nous demandons à la République islamique d'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA, de revenir à la pleine application des dispositions de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, et de mettre en œuvre et de ratifier le protocole additionnel, afin que l'Agence puisse présenter des garanties crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran, et confirmer son statut d'État non doté d'armes nucléaires.

Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'engager à respecter les traités internationaux et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en renonçant complètement à ses armes nucléaires au moyen d'un mécanisme vérifiable et irréversible. À cet égard, nous condamnons une fois de plus le lancement de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, qui met en péril la paix et la sécurité internationales.

L'État du Koweït rappelle qu'il souscrit à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et aux documents issus des Conférences d'examen de 2000 et de 2010. Mon pays souligne qu'il importe qu'Israël adhère au TNP et place toutes ses installations nucléaires sous le régime des

garanties généralisées de l'AIEA, étant donné que c'est le seul État de la région qui n'est pas partie au Traité et qui fait obstruction.

Tout en déplorant le fait que les Conférences d'examen du TNP de 2015 et de 2022 n'ont pas pu parvenir à un consensus sur un document final, nous saluons les efforts déployés par les pays arabes pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'État du Koweït et le Royaume hachémite de Jordanie ont présidé respectivement les première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en application de la décision 73/546. Nous nous réjouissons à l'idée de participer à la troisième session, qui se tiendra la semaine prochaine, sous la présidence de la République libanaise, pays frère, afin de faire fond sur les résultats des deux premières sessions.

Pour terminer, nous soulignons la détermination de l'État du Koweït à continuer de contribuer à appuyer concrètement l'AIEA afin de promouvoir son travail technique et professionnel en vue de réaliser les aspirations des États membres, en particulier celles liées à la promotion de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques pour garantir la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier.

M. Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) 2021 (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1) et du projet de résolution A/77/L.9. Nous réaffirmons l'appui de Cuba à l'important travail de l'AIEA et à sa contribution à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Département de la coopération technique de l'AIEA de ses efforts afin d'atteindre les objectifs proposés en lien avec les cadres de programmes par pays, même pendant la période marquée par les conditions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous soulignons également les bons résultats de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui aide les pays de notre région à mettre en œuvre des initiatives de l'AIEA visant à lutter contre les problèmes mondiaux dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Nous rejetons les mesures coercitives unilatérales qui sont contraires à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, car elles restreignent

la coopération internationale pour les pays en développement qui font l'objet de telles mesures, et limitent leur accès aux matières, équipements et technologies destinés à des activités nucléaires pacifiques. Nous condamnons le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, qui augmente considérablement le coût de l'acquisition d'équipements et du renforcement des capacités pour notre pays, et qui retarde l'exécution de nos projets nationaux sous les auspices de l'AIEA. À titre d'exemple, il convient de mentionner que le secrétariat de l'AIEA se heurte à des difficultés constantes lorsqu'il tente d'acquérir les équipements scientifiques approuvés dans le cadre des projets avec notre pays, parce que les entreprises des États-Unis, et même celles de pays tiers dont une partie du capital appartient à ce pays, ne peuvent pas vendre d'équipements à Cuba.

Le fait que, depuis 15 années consécutives, Cuba obtient la double certification que représentent l'accord de garanties et son protocole additionnel, associé aux résultats satisfaisants obtenus lors des inspections de l'AIEA et à la mise à jour de notre plan national de mise en œuvre de la sécurité nucléaire, confirment notre attachement à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins strictement pacifiques et l'importance que nous accordons à la sûreté nucléaire et radiologique. Cette année, Cuba a présenté son deuxième rapport national à la septième réunion d'examen des Parties contractantes à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Nous avons également présenté notre premier rapport national sur la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous sommes fiers que notre pays ait été salué pour sa culture de la sécurité. Nous soulignons les travaux du Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire, qui contribuent à améliorer la sécurité nucléaire et radiologique dans les pays ibéro-américains.

C'est à l'AIEA que doit se faire l'adoption de normes internationales en matière de sécurité nucléaire, lesquelles doivent être le résultat de négociations multilatérales transparentes et sans exclusive, avec la participation de tous les États. L'application du système de vérification des garanties de l'Agence est essentielle à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment pour s'assurer du caractère pacifique des programmes d'énergie nucléaire. Nous réaffirmons que pour préserver la crédibilité des activités de l'AIEA liées aux garanties, il est indispensable de continuer à garantir l'impartialité et le professionnalisme de son secrétariat. Nous plaillons pour le respect

du droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination ni conditions. Nous restons convaincus que la seule garantie contre l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale, de manière irréversible, transparente et vérifiée.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer les sincères remerciements de ma délégation au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport annuel (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1) et pour avoir fourni des informations actualisées sur les activités de l'Agence en 2022. Le Bangladesh félicite l'Agence pour les efforts remarquables qu'elle a déployés afin de mener à bien ses importantes activités au cours de la période considérée, malgré les nombreuses difficultés, et pour le dévouement et le professionnalisme remarquables de son personnel. Nous nous félicitons de l'aide apportée par l'Agence à 129 pays et territoires, dont le Bangladesh, dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), afin de renforcer la capacité de leurs laboratoires nationaux de lutter contre la pandémie. Nous sommes heureux d'appuyer le projet de résolution A/77/L.9, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Bangladesh croit fermement en la mise en œuvre équilibrée et efficace des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous reconnaissons le droit inaliénable de tous les États de développer, rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment pour la production d'électricité, les soins de santé, l'alimentation et l'agriculture. Le Bangladesh reconnaît le rôle indispensable de l'AIEA en tant que seule autorité compétente pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires, conformément à sa devise « L'atome pour la paix et le développement ». Nous appuyons le rôle central joué par l'Agence dans la mise en œuvre de son régime de vérification mondiale. La séance d'aujourd'hui est l'occasion de réfléchir au rôle qu'elle joue pour accompagner les États membres dans leur quête d'énergie nucléaire dans le respect des normes de sûreté et de sécurité.

Au Bangladesh, nous construisons actuellement notre première centrale nucléaire, en vue de produire une électricité sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement viable, dans le respect des normes les plus élevées de l'AIEA, afin d'appuyer nos efforts

de développement. Je saisis cette occasion pour remercier l'AIEA de son appui à la bonne mise en œuvre de notre programme d'énergie nucléaire, notamment grâce à l'élaboration d'un cadre réglementaire et d'un système de gestion des déchets radioactifs. Nous attendons avec intérêt que l'AIEA effectue des examens critiques par les pairs et mène de nouvelles missions consultatives au Bangladesh afin de garantir l'achèvement responsable et en temps voulu de la construction de notre centrale nucléaire. Nous nous félicitons de la contribution du programme de coopération technique de l'AIEA, qui appuie les États membres dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que de l'environnement, pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement durable. Grâce à ce programme, l'Agence aide le Bangladesh à mettre en valeur ses ressources humaines et à renforcer ses capacités en vue de l'introduction et du développement de l'utilisation pacifique des techniques nucléaires dans divers secteurs, notamment l'agriculture, l'élevage et la gestion de l'eau. Cela contribue, par voie de conséquence, à notre développement socioéconomique.

Le Bangladesh est également favorable à l'application de la technologie nucléaire pour régler les problèmes environnementaux. Il m'est agréable d'informer l'Assemblée qu'en 2021, le Bangladesh a utilisé avec succès les techniques de traçage de l'azote 15, conformément aux directives détaillées de l'AIEA, pour mesurer avec précision les émissions d'oxyde nitreux, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. Nous jugeons encourageante l'initiative de l'Agence visant à traiter collectivement les questions du recyclage des plastiques et de la surveillance marine des microplastiques, par l'intermédiaire de l'initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique. Nous voudrions que l'Agence intensifie son appui aux pays en développement à cet égard. Nous demandons à l'Agence d'apporter son concours au développement de la technique de l'insecte stérile pour freiner la multiplication des moustiques *Aedes*, qui sont responsables de la propagation de la dengue. Nous saluons également l'initiative Action intégrée contre les zoonoses, qui vise à renforcer l'état de préparation des États membres et leur capacité de détecter rapidement les foyers d'agents pathogènes zoonotiques et d'y réagir en temps voulu.

Nous notons également avec satisfaction que l'appel du Directeur général à intégrer l'énergie nucléaire au bouquet énergétique pour faire face aux changements climatiques a été globalement bien accueilli à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties

à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), tenue l'année dernière à Glasgow. Nous espérons que l'Agence contribuera également de manière significative à la COP 27, qui se tiendra en Égypte ce mois-ci, grâce à son approche sans pareille, fondée sur la science et des données factuelles, qui montre à quel point la technologie nucléaire est vitale tant pour lutter contre la crise climatique que pour faire face à ses conséquences. Qu'il s'agisse de remédier à des problèmes de non-respect des obligations ou à des lacunes en matière de garanties, l'AIEA fait preuve de dévouement et se montre compétente. Mais il est absolument évident que l'AIEA ne peut continuer à exceller que si nous, les États Membres, lui apportons le soutien dont elle a besoin. Je tiens à réaffirmer le ferme engagement du Bangladesh à appuyer l'action de l'AIEA en vue de bâtir un monde meilleur grâce à l'application de la science et des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

M^{me} McIntyre (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie remercie l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1), et la République tchèque d'avoir présenté le projet de résolution A/77/L.9, que nous avons le plaisir de parrainer.

En tant que membre fondateur de l'AIEA et membre de longue date du Conseil des gouverneurs de l'Agence, l'Australie appuie fermement les fonctions de cette dernière, à savoir promouvoir nos intérêts collectifs en ce qui concerne les utilisations pacifiques des technologies nucléaires et prévenir la prolifération des armes nucléaires. Nous plaidons également pour l'indépendance de l'Agence et de son directeur général.

Les événements de cette année ont souligné à quel point l'action et les fonctions de l'AIEA sont vraiment indispensables. Je fais bien sûr référence à l'agression unilatérale, illégale et immorale menée par la Russie contre le peuple ukrainien, que l'Australie condamne dans les termes les plus fermes. Nous réprouvons également les actes irresponsables de la Russie concernant les installations nucléaires ukrainiennes, et restons gravement préoccupés par les conséquences de ces agissements sur la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires. Nous saluons la détermination de l'AIEA à surveiller et à vérifier la nature pacifique des installations nucléaires de l'Ukraine, même si ces activités s'accompagnent de sacrifices et de risques pour l'intégrité physique de son personnel. Nous demandons à la Russie de se retirer du territoire de l'Ukraine pour permettre ainsi aux autorités ukrainiennes de reprendre le contrôle de leurs sites nucléaires.

Cette année, la communauté internationale a dû faire face à un autre défi de taille, à savoir la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux et déstabilisateurs. L'Australie condamne ces actions et exhorte la République populaire démocratique de Corée à ne pas reprendre ses essais nucléaires, car, sinon, ce serait une mesure d'escalade qui compromettrait gravement la paix et la sécurité régionales. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée recommence à se conformer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à autoriser le retour des inspecteurs de l'AIEA chargés de l'application des garanties et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Australie continue à apporter son soutien au travail professionnel du Directeur général et du personnel de l'AIEA, qui s'efforcent de mettre en œuvre les garanties du TNP en République islamique d'Iran. Nous constatons avec une vive inquiétude que les actions de l'Iran empêchent l'Agence de fournir des assurances quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous appuyons le Plan d'action global commun, et engageons l'Iran à abroger les mesures en vigueur qui ne sont pas conformes aux engagements nucléaires qu'il a pris dans le cadre du Plan d'action.

Bien que profondément déçus par le fait que la dixième Conférence d'examen du TNP n'ait pas abouti à un résultat consensuel, nous continuerons à participer activement à la mise en œuvre du TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et nous nous efforcerons de faire progresser ses trois piliers. Les applications nucléaires contribuent à l'amélioration de la santé humaine, permettent d'étudier les origines de maladies, de soutenir l'industrie et de relever les défis environnementaux, notamment la gestion des ressources en eau, les changements climatiques et la pollution marine. Face aux défis mondiaux auxquels nous sommes actuellement confrontés, notamment la détérioration des conditions de sécurité, il est essentiel que les travaux de l'AIEA relatifs aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire se poursuivent. L'Australie a été heureuse d'aborder nombre de ces questions lors de la visite effectuée en juillet dans notre pays par le Directeur général Grossi.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de dire, en tant que membre du Groupe des amis des femmes dans le domaine nucléaire établi à Vienne, que l'Australie salue les efforts que l'Agence fait pour accroître la représentation et la diversité au sein de l'AIEA et pour renforcer le rôle des femmes dans ce secteur.

M. Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) :

Le Honduras, pays attaché au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, est heureux de participer au présent débat à l'occasion de la présentation du rapport de 2021 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1). Nous sommes conscients de l'importance que revêtent au niveau international l'AIEA et les travaux louables qu'il effectue en matière de diffusion et de transfert des applications et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques, ce qui a une incidence positive sur le développement durable de notre planète.

Dans le cadre de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, mon pays souhaite réaffirmer que nous continuerons à promouvoir des alliances stratégiques pour encourager, dynamiser et renforcer le programme de coopération de notre région avec l'AIEA. Avec l'appui du programme de coopération technique de l'AIEA, mon pays met actuellement en œuvre quatre projets nationaux pour la période 2022-2023, au cours de laquelle il participe également à neuf projets régionaux, lesquels viennent en complément des objectifs de nos programmes de développement nationaux et génèrent en même temps des synergies avec différents organismes universitaires et de recherche dans ce domaine. Par exemple, dans le secteur de la santé, la technique de stérilisation des insectes joue un rôle majeur au Honduras en matière de contrôle et d'éradication des parasites et des maladies transmises par les moustiques, notamment du moustique vecteur de la dengue, de la maladie à virus Zika et du chikungunya, une pandémie dite cachée qui a fait des milliers de victimes dans mon pays. En ce qui concerne la lutte contre le cancer, le Honduras est reconnaissant à l'AIEA pour la poursuite de la coopération qui nous aide à améliorer nos efforts dans les phases de diagnostic, de prévention, de traitement et de soins palliatifs de la maladie. Mon pays appuie l'initiative Rayons d'espoir pour renforcer les capacités de traitement du cancer.

Dans le secteur de l'agriculture, nos capacités, développées et renforcées avec le concours de l'AIEA, se déploient également dans la caféiculture. Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, environ 10 millions de personnes en Amérique centrale exercent une activité agricole, faisant de l'utilisation des techniques nucléaires dans notre région un outil vital pour assurer la production alimentaire dans les zones gravement touchées par les effets néfastes des changements

climatiques. Mon pays appuie le projet d'action intégrée contre les zoonoses (projet ZODIAC) qui vise à aider les pays à utiliser des techniques nucléaires ou basées sur le nucléaire pour détecter rapidement les agents pathogènes responsables de maladies qui se transmettent des animaux à l'homme.

En ce qui concerne le désarmement, le Honduras, en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mesure l'importance de la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire. Toutefois, nous tenons à réaffirmer officiellement que les trois piliers du Traité sont complémentaires et indivisibles. De même, et compte tenu de sa complémentarité, mon pays, en tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, exhorte les pays qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier avec l'urgence requise afin de renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération.

Nous avons pris note du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, à cet égard, nous espérons que la communauté internationale s'acquittera de ses obligations dans le cadre de l'Organisation afin de garantir la paix et la prospérité dans le monde. C'est avec plaisir que nous nous sommes portés coauteur du projet de résolution A/77/L.9 présenté par la République tchèque à cet égard. Le Honduras remercie l'AIEA de son appui et salue les progrès accomplis par le secrétariat de l'Agence en vue de renforcer la représentativité et l'égalité des genres dans le domaine nucléaire.

Pour terminer, le Honduras est dirigé par un nouveau gouvernement, ce qui témoigne de la force de notre démocratie et de notre volonté de bâtir un pays plus juste, plus sûr, plus prospère et plus équitable. Le soutien de mon pays à l'AIEA s'inscrit dans ce contexte et repose sur son engagement à mener une politique étrangère responsable, orientée vers une coopération internationale plus humanitaire et solidaire.

M^{me} Le Son (Monaco) : La Principauté de Monaco s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/77/PV.31).

Qu'il me soit permis en premier lieu de remercier M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son rapport (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1).

Il importe à ma délégation de féliciter l'Agence pour les efforts qu'elle déploie en Ukraine afin de prévenir une catastrophe nucléaire depuis la centrale de Zaporijia.

Alors que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas permis d'aboutir à l'adoption d'un document final consensuel, en dépit d'intenses consultations, le rôle de l'AIEA en matière de non-prolifération, de vérification, de sûreté et de sécurité nucléaires revêt une importance accrue. Nous nous félicitons des récentes conclusions de la mission des inspecteurs de l'Agence en Ukraine, qui ont confirmé l'absence de matériel et d'activités nucléaires non déclarés. L'engagement, le courage et la détermination des équipes qui se relaient ces derniers mois dans une zone de guerre méritent grandement d'être salués. La contribution de l'AIEA aux objectifs de préservation de la paix et de la sécurité se traduit également par ses actions en faveur de la promotion de l'utilisation pacifique, sûre et sécurisée de la science et de la technologie nucléaires.

Le programme de coopération technique de l'AIEA concourt directement à la réalisation de certains objectifs de développement durable, par l'assistance fournie aux États dans les domaines de l'énergie, de la santé humaine, de la production alimentaire, de la gestion de l'eau ou encore de la protection de l'environnement. Particulièrement sensible aux efforts déployés par l'Agence dans ces domaines, et alors que se tient la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Charm el-Cheikh, la Principauté tient à souligner le rôle crucial des données collectées grâce aux techniques nucléaires et isotopiques dans la participation à une meilleure évaluation de l'impact des changements climatiques, particulièrement sur les mers et les océans. Ces techniques sont notamment promues par les Laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA basés à Monaco, afin d'évaluer la pollution marine et côtière et d'en identifier la source. À cet égard, je tiens à saluer l'initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique. Cette initiative de l'AIEA a pour objectif de permettre une meilleure compréhension du volume et de l'impact de la pollution par le plastique en milieu marin et d'en réduire la quantité. C'est là une contribution notable à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

Je ne saurais finir mon propos sans évoquer un autre aspect du travail de l'AIEA : l'utilisation pacifique des technologies nucléaires au service de la santé humaine. La Principauté de Monaco soutient de longue date les activités de l'Agence dans ce domaine. Elle le fait en apportant un financement régulier au Programme

d'action en faveur de la cancérothérapie de l'AIEA. Ce soutien s'est matérialisé, au mois de septembre dernier, par un engagement financier pour la période 2022-2023, afin de soutenir l'initiative Rayons d'espoir, qui a pour objectif d'accélérer la création d'unités de radiothérapie dans les pays qui en sont dépourvus.

En conclusion, la Principauté souhaite exprimer toute sa confiance dans cette institution spécialisée de l'ONU et a le plaisir de se porter coauteur du projet de résolution A/77/L.9, que nous adopterons à l'issue de cette séance.

M^{me} Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili accueille avec satisfaction le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 2021 (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1). Nous remercions le Directeur général, Rafael Mariano Grossi, le secrétariat et tout le personnel de l'Agence pour leur travail acharné durant cette période.

Nous reconnaissons la pertinence du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'agissant d'encourager et de faciliter le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine, ainsi que les travaux de l'Agence dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation, conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous tenons à souligner la coopération technique de l'AIEA en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui s'est avérée efficace. Il convient de souligner, en particulier, sa capacité d'adaptation et la souplesse dont elle a su faire preuve pour continuer à s'acquitter résolument de ses engagements. Nous voudrions attirer l'attention en particulier sur les transferts de technologie vers les pays en développement et toutes les vérifications effectuées en vue de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires. La preuve en est que les inspecteurs des garanties ont mené plus de 3 000 activités de vérification en 2021. Nous apprécions le fait que l'Agence ait pu tirer des conclusions pour tous les États dans lesquels elle appliquait des garanties.

Nous nous félicitons que l'AIEA travaille en collaboration avec les organismes nationaux spécialisés, notamment la Commission chilienne de l'énergie nucléaire, qui s'est engagée à accueillir l'année prochaine à Santiago la réunion de l'organe de coordination technique de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Comme preuve de cette collaboration, nous tenons justement à signaler qu'en préparation de la mission

d'examen intégrée du réacteur de recherche RECH-1 dans notre pays, qui a eu lieu cette année, la Commission chilienne de l'énergie nucléaire a demandé la tenue d'une réunion consultative avec l'AIEA, qui s'est tenue virtuellement en raison des restrictions liées à COVID-19. À cette occasion, l'état actuel du réacteur RECH-1 a été évalué et des conseils ont été fournis concernant le potentiel et les limites de son utilisation.

Nous tenons à souligner que le Chili adhère au principe d'indivisibilité de la sécurité internationale, car tous les États, indépendamment de leur taille ou de leur puissance, ont la responsabilité de contribuer à la consolidation d'un ordre international fondé sur le multilatéralisme et la coopération et régi par le droit international, y compris le droit humanitaire international. Le Chili est convaincu que l'avenir de la science, de la technologie et des applications nucléaires réside dans leur utilisation à des fins strictement pacifiques. À cet égard, nous apprécions les projets phares de l'Agence, notamment l'initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique, axée sur la gestion de la pollution par le plastique grâce à la technologie nucléaire dans l'environnement marin, ce qui contribue grandement aux efforts que déploient des pays tels que le Chili. En outre, la participation de l'Agence nationale de santé agricole au projet d'action intégrée contre les zoonoses renforcera les capacités nationales en matière de détection des zoonoses.

Les femmes apportent une contribution essentielle dans le domaine de la science, de la technologie et des applications nucléaires et dans le cadre des activités liées aux travaux de l'AIEA. L'Agence doit garantir leur participation au plus haut niveau et renforcer la production et la diffusion de statistiques actualisées sur ce sujet. Elle a un rôle important à jouer pour garantir la parité lors des débats d'experts et en ce qui concerne l'appui aux organisations de la société civile qui réunissent des femmes scientifiques dans le domaine nucléaire. Nous soulignons l'importance fondamentale du programme de coopération technique de l'AIEA pour le Chili dans des domaines tels que le renforcement des capacités et la formation ; le renforcement des infrastructures nationales en matière de sûreté radiologique ; la santé humaine, notamment le traitement du cancer et d'autres pathologies qui ont de lourdes conséquences sur la santé et la qualité de la vie ; les ressources en eau et les milieux marins et côtiers ; ainsi que la sécurité alimentaire, autant de domaines qui font l'objet de projets de coopération technique entre le Chili et l'Agence.

Enfin, à cette occasion, nous ne pouvons manquer de signaler que le Chili partage la préoccupation du Directeur général de l'Agence quant aux installations nucléaires situées en Ukraine, et se joint à l'appel lancé aux parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible de mettre en danger la sécurité et l'intégrité physiques de ces installations. Nous appelons au respect des sept piliers définis par l'Agence pour assurer la sécurité nucléaire technologique et physique de toutes les installations nucléaires en Ukraine.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de la tenue du présent débat sur la présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1), et reconnaît le rôle central que joue l'Agence dans notre régime international de désarmement et de non-prolifération et dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le projet de résolution A/77/L.9, présenté par la République tchèque en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, a été coparrainé par El Salvador en reconnaissance du travail important accompli par cette agence. Mon pays se félicite du rapport annuel de l'AIEA pour l'année 2021 et salue le travail important mené par le Directeur général de l'Agence, l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi. Dans le même esprit, nous saluons le travail actif que l'Agence a continué de mener au cours de l'année 2021 pour relever les défis découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons de constater que les activités de vérification du système de garanties n'ont pas été ralenties malgré les difficultés posées pendant cette période par les restrictions des déplacements et les mesures de quarantaine et de confinement mises en place dans tous les pays du monde.

El Salvador a participé activement à la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en déplore les résultats finaux. Toutefois, il réaffirme son ferme engagement à continuer de travailler à la mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité et reconnaît également le travail crucial de l'AIEA dans l'application du système de garanties, qui permet l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, laquelle contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons également notre appui aux piliers de la sécurité nucléaire, indispensables à la préservation de notre sécurité commune dans un contexte de risques élevés de prolifération.

Pour toutes ces raisons, El Salvador a conclu avec l'Agence un accord de garanties, un protocole additionnel et un protocole relatif aux petites quantités de matières, considérant que les accords de garanties constituent un outil indispensable et fiable pour assurer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et prévenir la prolifération nucléaire. Nous invitons tous les États membres de l'Agence qui n'ont pas encore conclu de tels accords à accepter leur pleine application dans toutes leurs activités nucléaires.

Mon pays coopère depuis longtemps avec l'Agence par le biais du Fonds de coopération technique, mais aussi des Ministères de la santé, de l'environnement et de l'agriculture, qui en ont bénéficié dans des domaines importants, à savoir, pour n'en citer que quelques-uns, la gestion agricole, les traitements de radiothérapie et la médecine nucléaire, la gestion des ressources en eau et la sûreté radiologique. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour souligner la coopération de mon pays avec l'Agence dans des domaines très spécifiques. Le premier concerne la lutte contre la pandémie de COVID-19, en 2021, sous la forme de dons de matériel de diagnostic et de détection. Cet équipement spécialisé comprenait des kits de réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse en temps réel, des équipements de protection destinés au personnel de santé et des enceintes de sécurité biologique pour la manipulation et l'analyse des échantillons en toute sécurité.

Le deuxième domaine concerne celui des soins de santé, à propos duquel nous soulignons l'amélioration de la qualité des traitements radiologiques médicaux qu'ont permis les services de dosimétrie. L'Agence produit des orientations techniques relatives à l'administration sûre des traitements de radiothérapie et à la certification des physiciens médicaux, qui assurent la qualité de ces traitements contre le cancer. Au cours de l'année 2021, El Salvador a fait l'objet de 10 audits de ce type concernant la radiothérapie, ce qui garantit la qualité des soins médicaux prodigués dans le cadre de la lutte contre le cancer, conformément aux normes internationales les plus strictes. Le troisième domaine concerne la formation technique par le biais de stages de formation au contrôle réglementaire des pratiques de radiothérapie, dont notre pays a largement bénéficié.

Enfin, le dernier domaine est celui de la production alimentaire, avec un accent sur la résilience aux changements climatiques. L'Agence, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture, a fourni une assistance aux États membres concernant l'utilisation de technologies nucléaires innovantes pour développer de nouvelles variétés végétales. El Salvador, ainsi que d'autres pays de la région, a participé à cette initiative.

À travers ces modestes exemples, nous voulons mettre en exergue la pertinence des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que leurs retombées sur les programmes de formation technique et le transfert de technologies à destination de pays en développement comme le mien. Nous soulignons également la pertinence de l'Agence, ainsi que le travail qu'elle accomplit en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Nous remercions les pays qui rendent tout cela possible et encourageons beaucoup d'autres à se joindre à cette cause. Comme mon pays l'a exprimé au cours de la dernière Conférence générale de l'AIEA, nous sommes très désireux de participer à l'initiative « Rayons d'espoir : soins contre le cancer pour tous », qui vise à améliorer les capacités radiologiques nationales et à renforcer les ressources humaines consacrées aux soins contre le cancer. Je précise que tout ce qui précède, comme je l'ai indiqué, n'est qu'un petit aperçu du travail de l'AIEA, organisme auquel El Salvador apporte son appui et avec lequel il espère continuer à collaborer étroitement. Je voudrais également profiter de cette occasion pour souligner le travail précieux accompli par notre mission permanente à Vienne pour rendre tous ces éléments possibles dans notre pays, et l'en remercier.

M. Bandiya (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation de la République fédérale du Nigéria se félicite du rapport annuel 2021 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1). Nous tenons à affirmer notre appui au travail de l'AIEA et à confirmer notre parrainage du projet de résolution A/77/L.9. Ma délégation a également pris note des observations du Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Mariano Grossi, et lui exprime sa gratitude, ainsi qu'à son personnel, pour leur travail continu en dépit des difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) déclenchée en 2020. Le Nigéria se félicite tout particulièrement des programmes concrets mis en place par l'Agence au cours de cette période.

La mobilisation de ressources et la mise en œuvre efficace du projet interrégional de coopération technique INT 0098, grâce auquel des équipements de test d'amplification en chaîne par polymérase après transcription inverse ainsi que des connaissances techniques ont été fournis à

plus de 128 pays, entre autres, illustrent les utilisations des techniques nucléaires et dérivées du nucléaire dont les États Membres peuvent bénéficier grâce à l'Agence. Le Nigéria s'est également félicité du lancement du projet d'action intégrée contre les zoonoses (projet ZODIAC), qui aide les États Membres à réduire le risque que la prochaine zoonose devienne une nouvelle pandémie. Le projet ZODIAC s'emploie à doter de manière adéquate les pays en développement de capacités de réaction, et à les renforcer, en prévision des futures pandémies.

Ma délégation épouse le thème de la session « Miser sur l'espoir pour renforcer la résilience » et réaffirme son attachement aux travaux de l'AIEA. Le rapport fait état des activités de l'Agence dans tous les aspects de son mandat. Le Nigéria se félicite tout particulièrement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui favorise le développement socioéconomique des pays. Nous relevons que, conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de l'article II de son statut, l'Agence a continué à appuyer les États Membres dans de multiples domaines, notamment la lutte contre le cancer, la gestion des sols et de l'eau, la détection des zoonoses et la production d'électricité. Ma délégation se félicite des sections du rapport détaillant les activités menées par l'AIEA dans le cadre du Programme de coopération technique pour apporter un soutien aux États Membres ainsi que des efforts déployés par le Directeur général pour renforcer ce programme.

Les travaux de l'Agence dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires, ainsi que des garanties et de la vérification contribuent sensiblement à la paix internationale. Nous espérons que les projets de l'Agence au Nigéria, intitulés « Développer une infrastructure de sûreté pour réglementer les centrales nucléaires » et « Développer une infrastructure de sûreté pour réglementer les applications nucléaires et radiologiques non énergétiques », permettront de renforcer la capacité du personnel chargé de réglementer les centrales nucléaires. Ma délégation espère également que ces projets permettront de renforcer les infrastructures nationales nigérianes en matière de radioprotection, de sûreté nucléaire, de planification des interventions d'urgence et de systèmes de gestion des déchets radioactifs dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation minières et du broyage des minerais radioactifs et autres minerais associés à des matières radioactives.

Les résultats de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui

vient de s'achever, soulignent une fois de plus le caractère urgent des travaux entrepris par l'AIEA pour s'assurer de la durabilité de notre planète, conformément aux engagements que nous avons pris au titre des objectifs de développement durable.

Pour terminer, le Nigéria se félicite du rapport, appuie les mesures qui y sont recommandées et prie le Secrétaire général de poursuivre les efforts pour renforcer les relations entre l'ONU et l'AIEA dans le cadre de l'Accord régissant ces relations.

M^{me} Kavaleuskaya (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus appuie pleinement les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et s'est porté coauteur du projet de résolution A/77/L.9. Aujourd'hui, presque toutes les organisations internationales, y compris l'AIEA, sont aux prises avec les effets de l'intersection croissante entre les crises géopolitiques aiguës et les menaces transnationales. Pour de nombreux pays, grande est la tentation de politiser les travaux de l'Agence et de l'utiliser à des fins politiques qui n'ont rien à voir ni avec le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires ni avec l'élargissement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes convaincus que cela ne peut mener à rien de bon et que les problèmes politiques doivent être réglés dans les instances politiques pertinentes. L'AIEA doit rester en marge des affaires mondiales et se conformer strictement à son mandat. Elle doit continuer à jouer son rôle de principal mécanisme international d'aide aux pays du monde qui s'emploient à accéder aux bienfaits de l'énergie nucléaire pacifique dans des domaines tels que l'énergie, la production alimentaire, les soins de santé et les changements climatiques.

Nous nous félicitons du fait que le Biélorus et l'AIEA se sont activement employés à développer et élargir leur coopération dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme national d'énergie nucléaire. Nous apprécions grandement l'appui dont nous avons bénéficié l'année dernière aux fins de la formation professionnelle complémentaire du personnel de la centrale nucléaire du Biélorus ainsi qu'au travers d'autres mesures visant à renforcer sa sécurité opérationnelle. L'expérience du Biélorus est l'illustration d'une utilisation concrète des outils et services offerts par l'Agence pour aider les pays à développer leur secteur de l'énergie nucléaire. Le Biélorus a effectué toutes les missions essentielles de l'AIEA recommandées aux pays qui construisent leur première centrale nucléaire. Deux des trois missions effectuées l'année dernière étaient des

répétitions directement liées à des questions de sécurité nucléaire et ont donné lieu à l'adoption de plans qui ont été ou sont sur le point d'être intégralement mis en œuvre. Des experts internationaux ont confirmé cela, ainsi que le fait que le Biélorus respecte scrupuleusement les normes en matière de maintien de la sécurité nucléaire et radiologique. Je tiens à souligner que les missions recommandées pour les pays qui entament un programme nucléaire ne sont pas moins pertinentes pour ceux qui ont abandonné cette énergie et qui commencent à démanteler leurs centrales nucléaires.

Nous condamnons les appels lancés par quelques pays visant à limiter de diverses manières la participation de certains États au programme de coopération technique de l'AIEA. Il ne fait aucun doute que ces démarches politisées ne font que saper l'efficacité des activités de l'Agence et les fondements du régime de non-prolifération. En ce qui concerne la coopération internationale dans le cadre de l'AIEA, je dois signaler que le Biélorus remplit ses obligations, y compris celles liées à la sûreté de la centrale nucléaire biélorussienne, bien qu'il soit soumis à des sanctions économiques sans précédent imposées par les États occidentaux. Malgré les pressions extérieures, nous continuerons à nous acquitter de nos obligations, mais nous soulignons combien cette approche est préjudiciable aux efforts de tout État qui s'emploie à atteindre les objectifs de développement durable, notamment dans le domaine de la sécurité nucléaire.

S'agissant des commentaires du représentant de la Lituanie, nous tenons à dire que les accusations relatives au manque de sécurité de la centrale nucléaire biélorussienne sont infondées et partiales. Le Biélorus est l'État membre de l'AIEA ayant fait l'objet du plus grand nombre de missions de vérification menées et demandées par l'Agence, dont les conclusions, qui ont été publiées, ont confirmé à plusieurs reprises notre respect des normes internationales les plus strictes en matière de sûreté nucléaire. Nous exhortons tous les États Membres à s'abstenir de se servir de l'Assemblée générale ou de l'AIEA comme plateforme pour attirer l'attention politique sur des questions relevant de relations entre deux États et à plutôt utiliser les voies bilatérales. Le thème de la sécurité nucléaire et radiologique est un aspect très important et à long terme de la coopération nucléaire entre le Biélorus et la Lituanie, non seulement dans le contexte de notre centrale nucléaire, mais aussi dans le cadre du démantèlement de la centrale nucléaire d'Ignalina, à la frontière biélorussienne, et des projets connexes de traitement et d'enfouissement du combustible irradié et des déchets radioactifs.

Enfin, nous nions fermement que le Bélarus participe à l'opération militaire spéciale menée par la Russie en Ukraine. Le Bélarus a toujours plaidé pour le règlement pacifique du conflit par des moyens diplomatiques et fait tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir.

M. Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport annuel (voir A/77/308 et A/77/308 Add.1) et le représentant de la République tchèque pour sa présentation du projet de résolution A/77/L.9, dont nous sommes heureux de nous être portés coauteurs.

Le rapport annuel de l'AIEA illustre parfaitement la manière dont les activités de l'Agence contribuent aux travaux de l'ONU en apportant des solutions aux défis mondiaux, notamment en faisant progresser les objectifs de développement durable. Après avoir présidé le Conseil des gouverneurs de l'AIEA de septembre 2021 à septembre 2022, la République de Corée demeure une fervente partisane du mandat de l'Agence, qui consiste à promouvoir l'atome pour la paix et le développement. Grands producteurs d'énergie nucléaire, nous avons activement contribué à rendre plus avantageuses les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en appuyant un certain nombre de programmes de coopération technique de l'AIEA, tels que le projet d'action intégrée contre les zoonoses et l'Initiative sur les utilisations pacifiques. Nous ne ménagerons aucun effort pour promouvoir la coopération internationale en vue de faire progresser les technologies nucléaires telles que les petits réacteurs modulaires, et nous coopérerons avec l'AIEA pour normaliser la conception de ces réacteurs et élaborer une réglementation adéquate.

La République de Corée estime que la garantie des normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité nucléaires est une condition préalable au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous avons été l'un des principaux contributeurs au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA et à ses activités, telles que la création du Centre de formation et de démonstration consacré à la sécurité nucléaire à Seibersdorf. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation des installations nucléaires en Ukraine dans le contexte de la guerre déclenchée par la Fédération de Russie. Mon gouvernement appuie pleinement les efforts déployés par le Directeur général et le personnel de l'AIEA pour garantir la sécurité et la sûreté des installations nucléaires de l'Ukraine. À cette fin, la République de Corée s'est engagée à faire don de 1,2 million de dollars et elle continuera à s'associer aux efforts de la communauté internationale pour soutenir l'Ukraine.

Les garanties de l'AIEA sont un élément essentiel du régime mondial de non-prolifération. Nous appuyons les efforts déployés par l'AIEA pour universaliser les accords de garanties généralisées, les protocoles additionnels et les protocoles révisés relatifs aux petites quantités, et nous engageons instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à appliquer ces instruments clés sans tarder. Il est d'une importance capitale que tous les pays s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de garanties. À cet égard, nous attendons avec intérêt le règlement rapide de toutes les questions en suspens concernant les garanties liées aux emplacements non déclarés en Iran, et nous encourageons toutes les parties aux négociations sur le Plan d'action global commun à trouver une voie permettant de revenir au respect mutuel de cet accord historique.

La mise au point d'un programme nucléaire par la République populaire démocratique de Corée reste une question de non-prolifération hautement prioritaire. À cet égard, nous nous sommes réjouis de l'adoption par consensus, à la soixante-sixième session de la Conférence générale de l'AIEA, d'une résolution sur l'application de l'accord de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée. Par cette résolution, 175 États membres de l'AIEA se sont exprimés d'une seule voix pour déplorer la poursuite des activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, comme le souligne également l'Agence dans son rapport annuel 2022, ainsi que pour promouvoir la coopération diplomatique afin de parvenir à la dénucléarisation complète de la République populaire démocratique de Corée et à une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne.

Mon gouvernement continuera d'œuvrer, de concert avec la communauté internationale, à la dénucléarisation complète de la République populaire démocratique de Corée et à l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne, sur la base de l'« initiative audacieuse » de mon gouvernement. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à tous ses actes de déstabilisation en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à répondre positivement à notre proposition et à reprendre la voie du dialogue ainsi qu'à respecter de nouveau le TNP et le système de garanties de l'AIEA. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Agence pour maintenir et renforcer sa capacité de jouer son rôle essentiel dans la vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée lorsqu'un accord politique sera conclu. En conclusion, nous

confirmons notre ferme soutien aux travaux de l'Agence et au projet de résolution A/77/L.9, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

M. AlAshkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne attache une grande importance à ce que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'acquitte de son mandat conformément à son statut. Mon pays a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1969 et a signé son accord de garanties avec l'Agence en 1992. Nous avons toujours défendu le droit de tous les États Membres d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'attaque israélienne contre un bâtiment situé dans la province syrienne de Deir el-Zor en septembre 2007 était une atteinte à la souveraineté de la Syrie et une violation flagrante du droit international. Au lieu d'être condamnée sans équivoque, cette violation a servi de prétexte pour propager de fausses allégations contre la Syrie, en ternissant son image et en cherchant à exercer une pression politique sur elle. La question débattue par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA concernant la mise en œuvre par la Syrie de son accord de garanties est l'un des aspects négatifs illustrant la façon dont certains pays manipulent l'Agence pour servir leurs desseins politiques. À cet égard, je souhaite formuler les remarques suivantes.

Premièrement, le Statut de l'Agence exigeait des États-Unis qu'ils lui communiquent les informations dont ils disposaient avant la destruction du bâtiment à Deir el-Zor et non huit mois après sa destruction par Israël. Il en va de même pour Israël, qui n'a pas fait cas de la nécessité de fournir à l'Agence les informations en sa possession et a mené une agression militaire insidieuse contre la souveraineté du territoire syrien.

Deuxièmement, le fait qu'Israël a reconnu officiellement sa responsabilité dans cette agression signifie qu'il doit coopérer avec l'Agence pour révéler la nature de la contamination causée par les missiles utilisés pour commettre son agression. Tant qu'Israël, l'agresseur, ne coopère pas avec l'Agence à cet égard, toute discussion sur le sujet reste futile.

Troisièmement, la plupart des conclusions de l'Agence concernant le bâtiment détruit à Deir el-Zor étaient fondées sur des images et des analyses fournies par la Central Intelligence Agency. Cela soulève de nombreuses questions quant à la crédibilité des informations que l'Agence a reçues, compte tenu notamment de l'agression antérieure des États-Unis contre l'Iraq, lancée sur la base d'informations trompeuses concernant la présence supposée d'armes de destruction massive.

Quatrièmement, la Syrie a coopéré de manière positive et constructive avec l'Agence. En juin 2008, elle a autorisé son équipe à se rendre sur le site pris pour cible à Deir el-Zor et à y prélever des échantillons. La Syrie s'est également mise d'accord avec l'Agence pour adopter un plan d'action en octobre 2011, notamment sur une solution en vue de régler toutes les questions en suspens. Toutefois, les pressions exercées par certains États Membres ont entravé ces efforts.

Certains pays continuent de remettre en question la coopération de mon pays avec l'Agence alors qu'ils violent les obligations qui leur incombent en vertu du TNP en fermant les yeux et en protégeant Israël, lequel a poursuivi son programme nucléaire sans aucune supervision internationale. Ces pays ont même été jusqu'à renforcer leur coopération avec Israël en lui permettant de développer ses capacités militaires, notamment en lui fournissant les compétences, les matières et les technologies nécessaires pour mettre au point et fabriquer des armes nucléaires. Le comportement hostile d'Israël dans la région, ainsi que ses capacités nucléaires, qui demeurent en dehors du cadre du TNP et des accords de garanties avec l'Agence, représentent une menace réelle pour le Traité au Moyen-Orient. Israël rejette toutes les initiatives appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il refuse également de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence. Cela constitue une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales face à laquelle nous ne saurions continuer à garder le silence, mais à laquelle nous devons remédier. Pour relever ce défi, la communauté internationale doit agir rapidement en prenant des mesures dissuasives concrètes qui contraindraient Israël à adhérer au TNP et favoriseraient la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en gardant à l'esprit que tous les pays de la région, à l'exception d'Israël, sont résolus à atteindre cet objectif.

Enfin, nous rejetons les accusations selon lesquelles nous ne respectons pas le Traité, et nous réaffirmons que la Syrie n'a jamais cessé de coopérer avec l'Agence. Les rapports sur la mise en œuvre des garanties pertinentes prouvent que la Syrie n'a jamais manqué aux obligations juridiques au titre de l'accord de garanties généralisées et du TNP, et que nous avons répondu en temps voulu à toutes les demandes d'inspections régulières, malgré les difficultés auxquelles nous avons été confrontés ces dernières années en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des politiques hostiles pratiquées par divers pays

à l'égard de mon propre pays. La Syrie coopère avec l'AIEA en toute transparence et flexibilité, et elle a déployé tous les efforts possibles pour régler les questions en suspens, notamment en convenant d'un plan d'action pour leur résolution. Les rapports annuels de l'Agence sur la mise en œuvre de ses garanties, dont le plus récent date de cette année, témoignent du fait que la Syrie respecte pleinement ses engagements.

M. Moharram (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La délégation du Royaume d'Arabie saoudite remercie l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son directeur général, M. Rafael Grossi, de leurs efforts inlassables, qui sont présentés dans le rapport de l'Agence (voir A/77/308 et A/77/308/Add.1).

Nous réaffirmons la position ferme de l'Arabie saoudite quant à l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue le fondement d'un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi qu'à l'équilibre qui doit être établi entre les trois piliers du Traité et au rôle important que joue l'AIEA dans le domaine du contrôle et de la vérification des obligations qui incombent aux États en vertu des conventions et traités internationaux relevant de la compétence de l'Agence.

Mon pays attache une grande importance au développement et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui constituent l'un des piliers fondamentaux du TNP. Nous affirmons le droit naturel des États parties de tirer profit du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que de l'exploitation sûre et sécurisée des ressources naturelles à l'échelle nationale. Dans le cadre de ses politiques nationales, l'Arabie saoudite accorde une grande importance à l'énergie atomique et aux normes de transparence, de sûreté et de sécurité les plus strictes dans le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans divers domaines, conformément aux conventions et traités internationaux pertinents. En outre, l'Arabie saoudite coopère avec l'AIEA pour ce qui est de vérifier l'intégration des mesures opérationnelles dans son projet national d'énergie atomique. Nous coopérons également avec de nombreux États et acteurs expérimentés dans le domaine nucléaire afin de tirer parti de leurs compétences et de leur expérience pour mettre en œuvre notre projet national d'énergie atomique et en garantir le succès.

Le Royaume d'Arabie saoudite insiste sur l'importance que revêtent le système des garanties généralisées de l'AIEA et les accords de garanties généralisées, conformément à l'article III du TNP. Nous avons signé et ratifié notre accord de garanties généralisées en 2009, parce que nous croyons en l'importance du système des

garanties généralisées pour parvenir à l'universalisation du Traité. Dans le même temps, nous insistons sur le caractère volontaire du protocole additionnel de l'AIEA et sur l'importance de ne pas faire obstacle à la capacité des États d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ni d'imposer des engagements supplémentaires autres que ceux définis par l'Agence. Nous appelons la communauté internationale à contraindre Israël à soumettre ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'AIEA et à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Ma délégation est préoccupée par le fait que, selon le rapport de l'AIEA, l'Iran ne coopère pas aux activités de vérification et de surveillance de l'Agence menées au titre du Plan d'action global commun ni à celles qui concernent la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements en vertu de son accord de garanties généralisées. L'Agence se déclare dans l'incapacité de vérifier les activités nucléaires de l'Iran conformément à l'accord, ce qui l'a amenée à confirmer qu'elle ne pouvait être certaine que le programme nucléaire iranien était réellement mené à des fins pacifiques. Nous demandons donc à l'Iran de coopérer avec l'Agence.

Nous réaffirmons la position de l'Arabie saoudite en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La résolution de 1995 relative à cette question reste valable jusqu'à ce que cette zone soit créée, et jusqu'à ce que toutes les installations nucléaires de la région soient soumises au système de garanties de l'Agence et que l'absence d'activités ou de programmes nucléaires clandestins soit constatée. À ce propos, nous saluons les efforts entrepris lors des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous espérons que la troisième session donnera des résultats positifs. Nous aspirons en outre à la participation de tous les États parties ainsi que des États qui se sont portés coauteurs de la résolution sur la création d'une telle zone.

Pour terminer, ma délégation réaffirme que l'Arabie saoudite est favorable à la promotion du rôle des femmes dans le domaine du désarmement et à la parité en matière d'emploi entre les hommes et les femmes. Nous appuyons la nomination de femmes à des postes de direction au sein des organisations internationales dans le domaine du désarmement. Mon pays continuera de soutenir la nomination de femmes saoudiennes dans le domaine du désarmement à l'ONU et dans les organisations internationales compétentes.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

M. Beresford-Hill (Ordre souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Depuis 1957, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a cessé de défendre sa mission qui consiste à promouvoir l'utilisation pacifique et responsable de l'énergie nucléaire sur notre planète. L'Ordre souverain de Malte reconnaît l'importance de ce dévouement indispensable pour combattre l'un des plus grands défis auxquels le monde continue d'être confronté.

Aujourd'hui, le stock d'armes nucléaires compte plus de 13 000 têtes nucléaires et, si divers arguments ont été avancés pour justifier la nécessité de ces armes, nous devons ouvrir les yeux sur les dernières évolutions dont nous avons été témoins au niveau de la diplomatie multilatérale. L'incapacité des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à parvenir à un consensus en août, ainsi que la recrudescence des tensions nucléaires à l'échelle mondiale, ont jeté une ombre sur le paysage géopolitique actuel. Une surveillance accrue de la production et de l'intention de fabriquer des armes nucléaires doit être respectée par tous les États Membres, à l'unanimité et sans obstruction. Comme l'a dit le Cardinal Parolin, tant que les armes nucléaires existeront, nous ne pourrions pas exclure la possibilité qu'elles soient utilisées, ce qui met en péril tout espoir d'avenir pour notre foyer commun, ainsi que l'existence même de l'humanité.

L'Ordre souverain de Malte est convaincu que l'image transparente présentée par les profils de pays en matière d'énergie nucléaire établis par l'AIEA reste l'une des meilleures solutions dont dispose la communauté internationale pour plaider en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires sur notre planète. La triste réalité du coût des armes nucléaires demeure tragique. D'après la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, neuf États dotés d'armes nucléaires ont dépensé 82,4 milliards de dollars pour leurs armes nucléaires au cours de la seule année 2021. Ces dépenses ont été engagées sur fond de pandémie mondiale, d'un accroissement de l'insécurité alimentaire à l'échelle planétaire et d'une crise humanitaire en cours. Pour remettre les choses en perspective, l'organisation caritative Mary's Meals n'a besoin que de 18 dollars pour nourrir un enfant pendant toute une année scolaire. Il s'agit du montant par enfant pour un an. Les dépenses nucléaires sont de l'argent dont on a besoin et que l'on mérite ailleurs. Il suffit d'écouter les nations du Groupe de 20 pays les plus vulnérables, le V20, à Charm el-Cheikh, cette semaine, demandant des réparations climatiques et que soit tenue la promesse

de 100 milliards de dollars de financement pour faire face aux changements climatiques, ce qui représente à peine plus que le coût d'un an de prolifération nucléaire.

Dans sa lettre pastorale intitulée « Vivre dans la lumière de la paix du Christ », l'archevêque John Wester, de Santa Fe, nous rappelle que, durant sa présidence, Ronald Reagan s'était adressé directement aux citoyens de ce qui était alors l'Union soviétique. Il avait souligné qu'il n'existait qu'une politique sensée pour leur pays, et une pour le sien, afin de préserver notre civilisation à l'ère nucléaire. De quoi s'agissait-il ? Cela consistait à dire qu'une guerre nucléaire ne pourrait jamais être gagnée, qu'il ne faudrait donc jamais la mener, et que le seul intérêt pour deux nations de posséder des armes nucléaires consistait à s'assurer qu'elles ne seraient jamais employées. Dès lors, ne serait-il pas nettement préférable de s'en débarrasser ?

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.9, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.9, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, État plurinational de Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.9 ?

Le projet de résolution A/77/L.9 est adopté (résolution 77/9).

Le Président par intérim : Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kalmar (Israël) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint d'exercer notre droit de réponse à propos des observations que l'Iran et la Syrie ont faites sur mon pays. Comme à tant d'autres occasions, les représentants de ces deux pays sont venus ici aujourd'hui pour proférer les mêmes mensonges et fausses accusations. Cependant, il faut que les faits soient connus. Sciemment et délibérément, l'Iran et la Syrie continuent d'enfreindre et de compromettre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en cherchant à déstabiliser le Moyen-Orient et en menaçant ses habitants. Ils doivent immédiatement et inconditionnellement fournir des réponses à l'Agence internationale de l'énergie atomique au sujet des violations de leurs accords de garanties.

M. Rosinas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je tiens à répondre à la déclaration de la représentante du Bélarus.

La Lituanie respecte totalement le droit de tout pays au développement de l'énergie nucléaire. En même temps, tout pays qui s'embarque dans un programme d'énergie nucléaire a l'obligation de se conformer aux normes internationales les plus strictes en matière de sûreté nucléaire et doit prendre ses décisions nationales en tenant compte d'un contexte plus large qui inclut la possibilité d'implications transfrontières. Les problèmes que la Lituanie soulève ici et à Vienne sont à caractère technique. Ils ont trait à la sûreté et à une approche responsable de l'exécution d'un projet de centrale nucléaire, et vont du choix de l'emplacement aux questions liées à la mise en service.

Nous suivons de près le développement de la centrale nucléaire bélarussienne et avons observé une approche sélective en ce qui concerne l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres normes et recommandations en vigueur en matière de sûreté nucléaire. Nous avons également constaté un

mépris des exigences définies par les conventions de la Commission économique pour l'Europe et une absence de transparence et d'ouverture. Nos graves préoccupations sont fondées sur ces questions particulières, et c'est pourquoi nous avons choisi de les aborder dans le cadre de l'examen du rapport annuel de l'AIEA.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre la parole pour réfuter les allégations faites par le représentant du régime israélien contre mon pays.

Israël viole de manière flagrante le droit international et persiste dans son comportement malveillant en commettant des actes illégaux et illégitimes dans les territoires qu'il occupe, en assassinant des scientifiques, en commettant des actes de sabotage et en perpétrant des attaques cybernétiques et cinétiques contre d'autres pays. En ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive, il est indéniable que le régime israélien est le seul coupable dans ce domaine au Moyen-Orient et qu'il continue de faire fi de toutes les règles internationales régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques.

Les votes négatifs fréquents et réguliers d'Israël au sein de la Première Commission et d'autres instances en vue de s'opposer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, proposée par l'Iran en 1974, continuent d'entraver la réalisation tant attendue de cet objectif. Israël a refusé de participer à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Rien ne peut justifier de s'opposer ou de prendre des positions hostiles à la création de cette zone au Moyen-Orient. En effet, les armes nucléaires détenues par le régime israélien constituent la menace la plus grave pour la sécurité de tous les États du Moyen-Orient et pour le régime de non-prolifération. Malgré cela, il a tenté, avec d'autres États, de brouiller la vérité quant au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, qui est soumis à une vérification extrêmement rigoureuse de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il s'agit tout simplement d'une démarche trompeuse qui vise à détourner l'attention du danger réel que le régime israélien fait peser sur la paix et la sécurité régionales, en particulier par ses arsenaux d'armes nucléaires et par ses installations et activités nucléaires clandestines et non soumises aux garanties.

M^{me} Kavaleuskaya (Biélarus) (*parle en russe*) : Je voudrais faire un commentaire sur la déclaration du représentant de la Lituanie. Nous souhaitons réaffirmer que garantir la sûreté et la sécurité nucléaires est une tâche qui exige des efforts concrets quotidiens de la part de chaque État et une coopération constructive et ciblée dans les instances internationales spécialisées. En coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres partenaires internationaux, le Biélarus s'efforce, de manière responsable, de garantir le plus haut degré de sûreté et de sécurité à la centrale nucléaire biélarussienne et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la transparence de sa construction et de son exploitation. Nous participons régulièrement à des examens dans le cadre de conventions internationales visant à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires, telles que la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et la Convention sur la sûreté nucléaire. Nos rapports nationaux peuvent être consultés en ligne. Il est également bien connu que nous coopérons avec les parties prenantes au niveau régional. À l'instar de ce qui se fait dans les centrales nucléaires de l'Union européenne, nous avons procédé volontairement à des tests de résistance de notre centrale nucléaire et à une évaluation par les pairs de cette centrale. Nous réaffirmons l'intérêt du Biélarus pour une coopération plus active et constructive en matière de sûreté et de sécurité nucléaires au niveau bilatéral et pour l'établissement de contacts directs et constructifs entre le

Biélarus et la Lituanie au niveau des autorités gouvernementales et des organismes compétents.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de reprendre la parole, mais je souhaite répondre à la déclaration faite par le représentant d'Israël. Je serai bref. Comme la position d'Israël est faible, son représentant d'Israël a recours à de fausses allégations afin de détourner l'attention du fait que son pays est le seul État de la région qui possède un arsenal important d'armes de destruction massive et refuse d'adhérer à tous les traités et conventions relatifs au désarmement. Il est grand temps que la communauté internationale s'oppose à ces actions graves et prenne des mesures fermes pour contraindre Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et à soumettre ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique sans conditions.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre de l'exercice du droit de réponse.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 45.